

Séance du 02 décembre 2020

Affaire n°2020-066

AIDE EN FAVEUR DES ETUDIANTS

Je vous rappelle que par délibération n°2020-056 du 23 Septembre 2020, le Conseil Municipal a validé les critères d'attribution d'aide aux étudiants au titre de l'année universitaire 2020/2021 et a procédé à l'attribution d'une première enveloppe d'aide aux étudiants ayant déjà présenté des dossiers complets pour un montant total de 29 800 €.

La Commission des Affaires Scolaires s'est réunie le 10 Novembre 2020 afin d'examiner les nouvelles demandes et a validé une liste complémentaire pour un montant total de 23 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide l'attribution de la bourse communale annuelle aux étudiants de la liste complémentaire au titre de l'année universitaire 2020-2021.



Le Maire,


Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-202012
02-2020-066-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020



Séance du 02 décembre 2020

Annexe n° 2020-066

AIDE EN FAVEUR DES ETUDIANTS

La Commission des Affaires Scolaires, après examen des dossiers propose d'accorder une aide de 500 € aux étudiants dont les noms suivent :

	NOMS & PRENOMS
1	ALAVIN Dylan
2	ALI HAROUNA Sonia
3	BREMANATO Christina
4	DEMORY Emilie
5	DILOIS Audrey
6	FERRIERE Loane Vincent
7	FORTADY Marie-Claude
8	FRUTEAU Shelsae
9	GANNE Julien Constant
10	HOARAU DE BOISVILLIERS Cédric
11	HOARAU Idriss
12	ILLAN Tommy
13	ITEMA Priyanka
14	JEBANE Guillaume
15	LEMOING Anaëlle
16	LESTE Marina
17	LICHARDY Océane
18	LORION Emeline
19	MACROIX Anne-Laure
20	MAILLOT Samantha
21	METRO Samantha
22	MOLER Lucinda
23	MOLER Peggy
24	MUSSARD Jason
25	NATIVEL Bastien
26	NATIVEL Quentin
27	PAYET Anthony
28	PAYET Coralie
29	RATENON Marie Anaïs
30	SAXEMARD O'Hara
31	TANJON Mathilde
32	TECHER Saméry
33	TESTAN Oneill
34	TOULON Yohan
35	VICTORINE Clarisse
36	VIRASSAMY Cynthia
37	VYAPURY James

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-202012
02-2020-066-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

La Commission des Affaires Scolaires, après examen des dossiers propose d'accorder une aide de 300 € aux étudiants dont les noms suivent :

	NOMS & PRENOMS
1	CARPAYE Killian
2	CATAN Brandon
3	PHILOUIA Adeline

La Commission des Affaires Scolaires, après examen des dossiers propose d'accorder une aide de 150 € aux étudiants dont les noms suivent :

	NOMS & PRENOMS
1	AIPAR Vincent
2	AMEDEE Anthony
3	ATCHAPA Manatea
4	BEAULIEU Julien
5	BEAULIEU Vincent Brice
6	CATAN Chloé
7	ECLAPIER Emmanuel
8	ELLAMA Christelle
9	FERNANDES Cassandre Pauline
10	FRANCOIS Franck Nathan
11	HOARAU Olga
12	JANIKY Devaradj
13	NARALINGOM Lucas
14	PAYET Arthur
15	PEDRE Grégory
16	PITOU Camille
17	RIVIERE Johana
18	SICARD Franck-Raphaël
19	SIN LEE SOU Claire
20	TAILE Brice
21	TANDRYA Claire
22	TANDRYA Zoé
23	TECHER Ann-Laure
24	VICTOIRE Laurane

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-202012
02-2020-066-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

Affaire n°2020-056

BOURSE COMMUNALE EN FAVEUR DES ETUDIANTS

Je propose au Conseil Municipal d'accorder une aide aux étudiants au titre de l'année universitaire 2020/2021.

Les critères à retenir sont les suivants :

- Le candidat doit habiter Bras-Panon ou avoir ses répondants (père, mère ou tuteur légal)
- Être étudiant
- Ne pas être en situation d'échec (redoublement ou changement d'orientation)
- Les ressources retenues sont celles du foyer parental du candidat :

☞ Quotient familial inférieur à 530,00 € :

☞ Le montant proposé est de 500,00 €

☞ Quotient familial compris entre 530 € et 600 € :

☞ Le montant proposé est de 300,00 €

☞ Quotient familial supérieur à 600,00 € :

☞ Le montant proposé est de 150,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les montants et critères d'attribution de la bourse communale annuelle aux étudiants.**



Le Maire

Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture
974-210740074-20200923-2020-056-AI
Date de réception en préfecture : 30/09/2020
974-219740024-202012-30/09/2020
02-20-068-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020